

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 190-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.554

Déposée le: 04.09.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) (porte-parole)
Klauser (Bern, Les Verts)
Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Cosignataires: 10

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Stratégie de mobilité électrique pour le parc automobile cantonal

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer une stratégie de mobilité électrique pour la flotte cantonale de véhicules qui tienne compte des principes d'action suivants :

1. privilégier des véhicules électriques ou hybrides dans la mesure du possible lors de l'acquisition de nouveaux véhicules ;
2. si possible, remplacer les motos et les voitures par des vélos électriques ;
3. lors de la conception des immeubles cantonaux, prévoir dès le début la mise à disposition d'une infrastructure de charge ;
4. équiper peu à peu les immeubles cantonaux existants avec les infrastructures de charge nécessaires pour les véhicules électriques ;
5. en règle générale, charger les véhicules électriques de la flotte cantonale au moyen d'électricité renouvelable.

Développement :

L'été que nous sommes en train de vivre nous montre une fois de plus l'impact considérable qu'aura le changement climatique. Pour maintenir ce dernier dans la limite du supportable, il est urgent de réduire de façon drastique les émissions de CO₂ sur toute la planète et donc aussi dans le canton de Berne.

L'un des objectifs poursuivis par le canton de Berne dans le cadre de sa stratégie énergétique est de faire baisser, à long terme, les émissions de CO₂ à une tonne maximum par tête et par année (soit un cinquième du niveau actuel des émissions). L'actuelle révision de la loi sur l'énergie prévoit des mesures dans le domaine du bâtiment qui doivent permettre d'atteindre cet objectif.

Une part toujours plus importante des émissions de CO₂ (près d'un tiers) provient des transports. La transition du trafic individuel motorisé vers les transports publics et la mobilité douce est une mesure importante du point de vue écologique. En parallèle, il faut aussi réduire les émissions du trafic individuel motorisé. La marge de manœuvre du canton est restreinte car les valeurs limites d'émission de CO₂ pour les véhicules sont définies au niveau fédéral.

Pour autant que les véhicules utilisent de l'électricité issue d'énergies renouvelables, la mobilité électrique offre la possibilité de réduire sensiblement les émissions de CO₂. Le canton de Berne doit montrer l'exemple avec son propre parc automobile.

En avril 2014, le Conseil-exécutif se montrait encore très réticent à l'égard des véhicules électriques et hybrides (réponse à la motion Muntwyler 314-2013). Depuis, le domaine de la mobilité électrique a connu un développement remarquable. Il est donc temps de réévaluer la situation et de définir une stratégie de transition de la flotte cantonale qui pourra être mise en œuvre progressivement.

Destinataire

- Grand Conseil